

FICHE D'INSCRIPTION – TUTORAT PEI 2022 / 2023

NOM :

Prénom :

Êtes-vous originaire de la région Hauts-de-France ?

- OUI
 NON

Avez-vous participé au programme PEI lorsque vous étiez lycéenne ou lycéen ?

- OUI Si oui, dans quel établissement ?
 NON

Année d'études :

- 1^{ère} année 2^e année 3^e année 4^e année 5^e année

Spécialité :

Avez-vous déjà été étudiante ou étudiant tuteur ? OUI NON

Si oui, durant quelle(s) année(s) universitaire(s) et pour quel dispositif ?

.....

Téléphone portable : / / / /

Adresse électronique : @

Date de naissance : / /

Dans quel dispositif souhaitez-vous être étudiante ou étudiant tuteur ? *Classez-les par ordre de préférence.*

PEI Collège	N°	PEI Territoires éloignés et ultramarins	N°
PEI Seconde	N°	Mission ponctuelle PEI Management	N°
PEI Première / Terminale	N°	Mission ponctuelle PEI PRO	N°

Établissement(s) ou zone géographique souhaité(s) pour effectuer la mission de tutorat :

.....

La notice de recrutement doit être complétée des documents suivants :

- RIB original
- Copie lisible de la carte vitale
- Copie du certificat de scolarité de l'année universitaire en cours
- Copie d'une pièce d'identité

Rémunération

La mission de tutorat est valorisée par une rémunération :

- forfait annuel de 12h* pour le PEI Collège, Seconde, Première/Terminale ;
- forfait annuel de 12h pour accompagner des élèves scolarisés dans un territoire isolé des Hauts-de-France ou un territoire éloigné.

La mise en paiement des forfaits sera effective à la suite d'un entretien individuel réalisé en présentiel ou en visioconférence en fin d'année universitaire avec le service démocratisation.

Concernant les étudiantes et étudiants qui s'engagent dans le PEI Management et le PEI PRO, ils seront rémunérés à la mission : animation d'ateliers, participation aux soutenances...

Enfin, la réalisation de missions lors de journées de rassemblement, de forums... ouvre droit à une rémunération complémentaire à celle du forfait annuel. Pour cela, après chaque mission effectuée, une attestation de service fait sera à signer et à transmettre au service démocratisation.

*Chaque rencontre (dans la limite de 4) en établissement sera valorisée. La rémunération sera calculée en fonction d'un barème kilométrique.